



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/WP.4/2003/8
28 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»
Quatorzième session, 27 et 28 mai 2003

RAPPORT DE LA RÉUNION

I. PARTICIPATION

1. Soixante-six représentants des pays ci-après ont assisté à la quatorzième session du Comité directeur: Albanie, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Serbie-et-Monténégro, ex-République yougoslave de Macédoine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suisse et Ukraine.

2. La Société financière internationale, la Fondation pour les Nations Unies et le Fonds français pour l'environnement mondial étaient représentés. Un représentant de la Communauté d'États indépendants participait également à la session.

3. Les organisations non gouvernementales ci-après ont également assisté à la réunion: Centre pour l'efficacité énergétique Albanie-UE, Centre de l'efficacité énergétique (EnEffect), Agency for the Rational Use of Energy and Ecology (ARENA-ECO) et Alliance to Save Energy (ASE).

II. SÉANCE D'OUVERTURE

4. La session du Comité directeur s'est ouverte par une déclaration dans laquelle le secrétariat de la CEE-ONU a noté que le plan pour 2000-2003 avait été mené à bien et que des résultats remarquables avaient été obtenus. Outre le renforcement considérable des capacités des pays en transition, la mobilisation de ressources du budget ordinaire, initialement modestes, en vue de financer notamment des projets relatifs à l'efficacité énergétique (plus de 30 millions de dollars) qui sont actuellement approuvés et examinés avait été un succès majeur. La phase actuelle

du projet avait pu être menée à bien grâce à l'appui constant accordé par le Gouvernement français, le Gouvernement norvégien, le Ministère de l'énergie des États-Unis, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et le Gouvernement italien, agissant en coopération avec la Commission européenne dans le cadre du cinquième Programme-cadre (Énergie).

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

Documentation: ENERGY/WP.4/2003/1.

5. L'ordre du jour a été adopté.

IV. ÉLECTION DU BUREAU (point 2 de l'ordre du jour)

6. Ont été élus membres du Bureau: Président: M. Bernard Laponche (France); Vice-Présidents: M. Trond Dahlsveen (Norvège), M. Zdravko Genchev (Bulgarie), M. Alan Schroeder, en tant que remplaçant de M. Thomas Sacco (États-Unis d'Amérique), M^{me} Milena Presutto (Italie) et M. Boris Reoutov (Fédération de Russie).

V. PROJETS RELATIFS À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ ET AU PROTOCOLE DE KYOTO (point 3 de l'ordre du jour)

Documentation: ENERGY/WP.4/2003/5.

Note: Tous les documents de l'ONU concernant le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» sont ou seront disponibles en anglais, en français et en russe sur le site Web de la CEE-ONU (www.ee-21.net), ainsi qu'un grand nombre de communications (au format PowerPoint) présentées par les délégations au cours de la session.

7. Le secrétariat de la CEE-ONU a présenté une étude des coûts marginaux de réduction des émissions de CO₂ de la région de la CEE ayant une incidence sur l'établissement d'un système d'échange de droits d'émission de CO₂ à l'échelle de la région. Les travaux présentés révélaient des écarts considérables entre les coûts marginaux pour les pays en transition et les coûts marginaux pour les pays à économie de marché, ce qui justifiait amplement la mise en place du système d'échange de droits d'émission mentionné ci-dessus.

VI. MISE EN ŒUVRE DU PROJET «EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 21» (point 4 de l'ordre du jour)

Documentation: ENERGY/WP.4/2003/6.

8. Ce point a été présenté par le secrétariat, qui a exposé les progrès accomplis dans l'exécution du projet «Efficacité énergétique 21» au cours de la période 2001-2003. La mission et les objectifs initiaux du projet ont été examinés et comparés avec les résultats atteints. D'une façon générale, les objectifs ont été atteints, notamment le renforcement des capacités, la diffusion de l'information, la facilitation des investissements et la création de marchés dans les pays en transition en vue d'atténuer les changements climatiques dans certaines régions. On a noté, en particulier, un intérêt grandissant pour l'accès électronique à l'information et aux données relatives aux activités du secrétariat, notamment par le biais du site Web.

9. M. Glen Skovholt, Conseiller pour le suivi et l'évaluation du projet Fondation pour les Nations Unies, a présenté son rapport provisoire de suivi et d'évaluation du projet «Efficacité énergétique 21». Son exposé, portant sur la période 2001-2002, comprenait une série d'observations sur les principaux résultats remarquables obtenus dans quelques situations spécifiques et quelques pays. M. Skovholt a estimé que des progrès notables et des résultats précis avaient été enregistrés depuis son précédent rapport en vue de réaliser l'objectif du projet qui était d'atténuer les changements climatiques. Il a notamment attiré l'attention sur un rapport concernant l'efficacité énergétique et les échanges de droits d'émission de carbone dans la région de la CEE, élaboré par le secrétariat de la CEE-ONU. Il a déclaré que des ressources budgétaires importantes avaient été mobilisées pour le projet et a présenté des exemples au niveau local pour montrer comment les investissements dans l'efficacité énergétique peuvent être développés dans les pays en transition capables de tirer le meilleur parti possible des mécanismes financiers conçus pour les échanges de droits d'émission de carbone.

10. À l'issue du débat qui a suivi, le Comité directeur:

a) *A noté* avec satisfaction que le projet «Efficacité énergétique 21» avait achevé le cycle de trois ans prévu dans le plan pour 2000-2003, offrant ainsi aux États membres de la CEE une stratégie coordonnée à l'échelle de la région qui leur permettait d'honorer les engagements qu'ils avaient contractés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la CEE-ONU;

b) *A constaté* avec satisfaction que, par le biais de son bureau, dont les membres ont été élus, le projet maintenait le niveau de coordination nécessaire pour éliminer tout chevauchement d'activité ou double emploi avec les programmes des autres institutions et organismes internationaux;

c) *A remercié* les organismes d'appui désireux de financer le projet, de participer avec d'autres à son financement ou de verser des contributions en nature, et le secrétariat de la CEE-ONU pour ses activités de gestion et l'aide qu'il apportait aux États membres dans l'application du projet;

d) *S'est félicité* en particulier de l'appui et de la participation du Gouvernement français, du Gouvernement norvégien, du Gouvernement italien et du programme SAVE de la Commission européenne, du Ministère de l'énergie des États-Unis et du projet MUNEE de USAID et de l'Alliance to Save Energy;

e) *S'est félicité* de la contribution de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) aux activités relevant du projet;

f) *A recommandé* que le Bureau et le secrétariat poursuivent leurs consultations avec les organismes d'appui concernant la nature et l'étendue de la contribution de ces derniers au projet.

VII. COMMUNICATIONS DES INSTITUTIONS NATIONALES PARTICIPANTES

(point 4 de l'ordre du jour)

11. Les délégations de la Communauté d'États indépendants, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Italie, de la Norvège, de la République tchèque et de l'Ukraine ont présenté les progrès récemment accomplis dans le domaine de l'efficacité énergétique ainsi que les activités menées dans le cadre du projet. Le représentant de la République tchèque a mis l'accent sur les résultats obtenus récemment grâce à un fonds pour les économies d'énergie, établi en 1997 dans le cadre d'une coopération entre la Commission européenne (programme PHARE) et le Ministère tchèque de l'industrie et du commerce. Le fonds, administré par la banque locale CSOB, a permis d'investir avec succès dans 40 projets relatifs à l'efficacité énergétique pour un total d'environ 17 millions d'euros, générant des économies d'énergie annuelles estimées à 2,7 millions d'euros. La délégation norvégienne a présenté les programmes de coopération en matière d'efficacité énergétique lancés par la Norvège dans 15 pays d'Europe centrale et orientale et de la CEI. Elle a commencé par les activités relatives à l'efficacité énergétique menées conjointement par la Norvège et la Russie dans le nord-ouest de la Russie, qui contribuaient à l'amélioration de l'environnement et favorisaient l'ajustement vers une économie viable et orientée vers le marché. Un programme efficace d'économie d'énergie, associé à un renforcement des capacités, et le financement de projets à caractère commercial concernant la bioénergie et le chauffage urbain ont été mentionnés. La Norvège a également lancé de nouveaux programmes à long terme relatifs à l'efficacité énergétique et à une production moins polluante en République de Moldova, en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, au Kirghizistan et en Géorgie, et certaines activités ont été ou seront lancées en République tchèque, en Slovaquie, en Roumanie et en Bulgarie. Le représentant de l'Italie a exposé les scénarios de politique énergétique concernant les réfrigérateurs, les congélateurs et les lave-linge en Europe pour 1994-2010 élaborés dans le cadre du projet conjoint «Efficacité énergétique 21-E-GRIDS» de l'Union européenne. Les scénarios, qui concernaient 13 pays de l'Union européenne et 3 pays candidats à l'adhésion, donnaient également lieu à une étude d'autres tendances en matière d'économie d'énergie dans ces pays jusqu'en 2010.

12. Le représentant de la Fédération de Russie a fourni des informations sur l'évolution continue de la mise en œuvre du projet «Efficacité énergétique 21» dans son pays. Il a mis l'accent sur les améliorations apportées à la structure organisationnelle des zones de démonstration de l'efficacité énergétique, ainsi que sur la création de plusieurs zones nouvelles. Dans un climat généralement favorable, bon nombre de projets relatifs à l'efficacité énergétique ont été menés soit avec un financement du PNUD-FEM et de la BERD, soit avec des fonds nationaux sur l'ensemble du territoire de la Russie. Il ressort notamment des renseignements communiqués que, dans la période 2000-2003, près de 180 projets ont été mis en œuvre pour un montant total de 216 millions de dollars des États-Unis. Le chauffage urbain, les constructions résidentielles et le secteur social ont constitué les principales cibles de ces projets. On peut s'attendre à un accroissement du financement des programmes relatifs à l'efficacité énergétique grâce à l'application de la Stratégie énergétique russe, adoptée le 22 mai 2003, qui fait de l'économie sans gaspillage d'énergie un de ses principaux objectifs. Le représentant des États-Unis s'est exprimé sur l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable en Russie, et notamment sur le Weatherization and Intergovernmental Program du Ministère américain de l'énergie. Selon le nouveau protocole sur l'efficacité énergétique adopté dans le cadre du Groupe de travail sur l'énergie États-Unis/Russie, des améliorations continues ont été réalisées dans trois grands domaines de coopération: programme de gestion énergétique de la Fédération

de Russie, projet relatif aux hôpitaux et technologies à haut rendement énergétique pour les fenêtres et les bâtiments. L'Ukraine a fait un exposé en deux parties: la première concernant l'élaboration de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques en Ukraine et les résultats encourageants obtenus dans l'établissement de plans d'entreprise prévoyant des mesures concrètes pour un montant total de 2,3 millions de dollars des États-Unis, et la seconde présentant le plan d'action visant à améliorer l'efficacité énergétique dans les établissements de santé et d'enseignement de la ville d'Ivano-Frankivsk. Le projet, d'une valeur de près de 300 000 dollars des États-Unis, sera en partie financé par des fonds municipaux. Enfin, le représentant de la Communauté d'États indépendants a réaffirmé que l'efficacité énergétique était désormais considérée comme hautement prioritaire dans la région, et que la CEI comptait réaliser des progrès substantiels dans ce domaine au cours des prochaines années.

13. La représentante de l'Alliance to Save Energy (ASE) a présenté diverses activités menées dans le cadre du projet Municipal Network for Energy Efficiency (MUNEE) comprenant un volet de cofinancement avec la Fondation des Nations Unies. Elle a mis l'accent sur certains aspects des activités de l'ASE dans les pays en transition, notamment en Bulgarie et au Kazakhstan, telles que la création d'un environnement favorable au renforcement de l'efficacité énergétique, la formation, la planification d'entreprise et les séminaires d'échange du MUNEE.

VIII. RÉSEAU RÉGIONAL POUR L'UTILISATION EFFICACE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES EN EAU (RENEUER) (point 5 de l'ordre du jour)

14. Ce point a été présenté par M. Zdravko Genchev, Directeur du Centre de l'efficacité énergétique (EnEffect) de Sofia (Bulgarie), qui a résumé les faits nouveaux et a mis l'accent sur les projets d'investissement dans l'efficacité énergétique dans son pays. Il a décrit cinq petits projets municipaux qui étaient soit à l'étude, soit déjà financés. Les représentants de trois autres pays participant au RENEUER, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la République de Moldova, ont également exposé ou commenté certaines de leurs activités et certains progrès réalisés en matière d'efficacité énergétique. Les exposés donnent à penser que ces pays améliorent leur efficacité énergétique en général et accordent la priorité aux infrastructures municipales.

15. Au cours du débat qui a suivi, les représentants des pays à économie de marché ont salué les progrès réalisés par les pays de l'Europe du Sud-Est, mais ils ont également souligné la nécessité de continuer à renforcer les capacités et de mener à bien un grand nombre de projets relatifs à l'efficacité énergétique dans la région.

16. À l'issue du débat, le Comité directeur:

a) *S'est félicité* des progrès réalisés dans le cadre du projet RENEUER et de la participation des institutions d'appui et du secrétariat d'EnEffect dans la mise en œuvre des activités prévues;

b) *A noté* avec satisfaction les excellents résultats atteints lors du premier «cercle de l'efficacité énergétique» pour le RENEUER, organisé au Ministère français des affaires étrangères à Paris, en septembre 2002;

c) *S'est félicité* de l'appui et de la participation au projet RENEUER du Gouvernement français, du Gouvernement norvégien, du Gouvernement tchèque, de USAID (dans le cadre du projet Municipal Network for Energy Efficiency (MUNEE) exécuté par l'ASE) et du Ministère de l'énergie des États-Unis;

d) *A recommandé* la tenue, au cours du deuxième semestre 2003, d'une réunion extraordinaire sur le financement des investissements dans l'efficacité énergétique et l'échange de droits d'émission de carbone fondé, entre autres, sur le manuel, présenté sur CD-ROM, relatif aux techniques d'échange de droits d'émission de carbone;

e) *A prié* le Centre de l'efficacité énergétique (EnEffect) de Sofia d'incorporer dans le plan de travail du projet RENEUER pour 2004, avant la fin de 2003, les recommandations et propositions relatives aux activités et à l'appui formulées par les délégations au cours de la session.

IX. LA PROCHAINE PHASE TRIENNALE DU PROJET «EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 21» (point 6 de l'ordre du jour)

Documentation: ENERGY/WP.4/2003/4.

17. Le secrétariat de la CEE-ONU a présenté une proposition pour la prochaine phase triennale (2003-2006) du projet «Efficacité énergétique 21», en tenant compte des enseignements tirés des activités déjà menées dans le cadre du projet et des décisions cruciales prises au Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable. L'objectif général sera de promouvoir la coopération régionale en vue de la création d'un marché de l'efficacité énergétique et la mise au point de projets d'investissement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en transition. À cet effet ont été définis trois objectifs immédiats et activités connexes décrits: a) élaborer des normes pour l'échange de droits d'émission de carbone et localiser les émissions sur la base de projets concrets relatifs à l'efficacité énergétique; b) mobiliser des investissements dans l'efficacité énergétique par la fourniture de services de conseil aux promoteurs de projets et aux investisseurs concernant les projets «bancables»; et c) favoriser l'établissement ou le maintien d'un cadre propice à l'activité commerciale et une bonne gouvernance d'entreprise en vue du lancement des réformes économiques, institutionnelles et réglementaires nécessaires pour appuyer les investissements dans l'efficacité énergétique visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les mécanismes du Protocole de Kyoto. Le projet sera assurément axé sur les pays en transition.

18. À l'issue d'un débat au cours duquel les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de la France, de la Norvège, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique ont confirmé leur appui aux principes proposés pour la nouvelle phase triennale du projet «Efficacité énergétique 21» et ont formulé de nombreuses suggestions, le Comité directeur:

a) *S'est félicité* des conclusions et recommandations du Séminaire sur le financement de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique, notamment en ce qui concerne l'établissement d'un mécanisme de financement du fonds applicable au cours de la prochaine phase du projet «Efficacité énergétique 21»;

b) *A prié* le Bureau et le secrétariat d'établir un avant-projet complet (2003-2006), fondé sur la proposition préliminaire d'activités (ENERGY/WP.4/2003/4), pour une seconde phase triennale du projet «Efficacité énergétique 21», prévoyant un mécanisme de financement ou fonds (voir annexe); cet avant-projet serait communiqué aux donateurs, aux partenaires de financement, ainsi qu'aux partenaires potentiels du fonds;

c) *A demandé* que les activités de la nouvelle phase (2003-2006) débutent dès l'achèvement de l'avant-projet et la mise à disposition des ressources appropriées par les institutions d'appui.

X. QUESTIONS DIVERSES (point 7 de l'ordre du jour)

19. La prochaine session du Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» se tiendra du 24 au 26 mai 2004.

XI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS (point 8 de l'ordre du jour)

20. Le Président a présenté le projet de conclusions et recommandations au Comité directeur, pour examen, avis et complément d'information lors de la séance de clôture. Le présent rapport contient les conclusions et recommandations relatives à chaque point de l'ordre du jour, telles que complétées et modifiées au cours de la session.

Annexe

Mécanisme de financement du projet «Efficacité énergétique 21»

L'Europe orientale et la CEI connaissent de graves problèmes économiques et environnementaux causés par leurs systèmes énergétiques inefficaces et polluants. Cependant, certaines des solutions les plus efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle de la planète résulteront d'investissements réalisés pour améliorer l'efficacité énergétique dans ces pays. Outre que l'intensité énergétique dans les pays d'Europe orientale est de 3 à 10 fois supérieure à celle des pays occidentaux, l'efficacité énergétique a baissé dans ces pays et dans ceux de la CEI depuis le début de la transition économique. Des systèmes énergétiques efficaces et fiables sont essentiels pour mener à bien la transition économique, améliorer les conditions environnementales et assurer la sécurité énergétique.

Le projet «Efficacité énergétique 2000» avait été lancé en 1991 pour renforcer les échanges et la coopération dans le domaine des techniques à haut rendement énergétique afin de combler l'écart existant entre les pays d'Europe occidentale et ceux d'Europe orientale. Au cours des trois dernières années, le projet «Efficacité énergétique 21», qui lui a succédé, a encouragé la création d'un marché de l'efficacité énergétique et la mise au point de projets d'investissement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en transition avec l'appui de la Fondation pour les Nations Unies et de partenaires de cofinancement (www.ee-21.net).

Ce projet appuyé par la Fondation pour les Nations Unies a produit des résultats notables et des enseignements peuvent désormais en être tirés en vue d'apporter une solution nettement plus efficace aux problèmes qu'il était censé résoudre. Le projet a été à l'origine de 30 plans d'entreprise comprenant des propositions de projet d'investissement dans l'efficacité énergétique pour un montant de 60 millions de dollars des États-Unis. Un financement de 9 millions de dollars des États-Unis a été approuvé par la Banque mondiale et d'autres investisseurs pour des projets au Bélarus et en Fédération de Russie, tandis que des négociations portant sur un montant de 15 millions de dollars des États-Unis sont actuellement en cours avec la ville de Moscou et la BERD.

Exploitation des résultats de projets en vue d'accroître l'efficacité

L'expérience récente montre qu'il est possible de définir, d'élaborer et de financer des projets d'investissement dans l'efficacité énergétique en Europe orientale. Mais une fois que les plans d'entreprise pour l'étude de pré faisabilité ont été établis, la recherche de financement pour chaque projet s'avère lente et onéreuse. Relier chaque dossier de projet d'investissement à un financement déjà approuvé serait la meilleure, sinon l'unique manière de réaliser une avancée appréciable dans ce domaine. Un nouveau projet mobiliserait l'aide de la Fondation pour les Nations Unies et de partenaires de cofinancement pour l'élaboration de projets et la constitution d'un fonds au profit d'une série d'investissements dans l'efficacité énergétique. De plus, en cas de réussite, le financement ou le mécanisme de financement lui-même pourrait être reproduit à un coût bien moindre.

Actuellement, le financement des activités de renforcement de l'efficacité énergétique en Europe orientale est un créneau spécialisé. Les projets offrent un taux de rentabilité interne élevé, mais ils ne retiennent guère l'attention des investisseurs ou des banques commerciales car il s'agit généralement de petits projets, mal connus des institutions de prêt locales. Même s'ils sont élevés, les taux de rentabilité interne ne peuvent compenser les coûts de transaction importants supportés par les banques pour analyser des petits projets et fournir un appui politique, financier et institutionnel pour ces derniers.

Un mécanisme de financement spécialisé

Il conviendrait d'établir un mécanisme de financement ou fonds dans le cadre d'un partenariat entre secteurs public et privé en vue d'accorder des créances privilégiées, des garanties et/ou des fonds propres à des entités à but spécifique, telles que les sociétés de services énergétiques, voire, directement, à des organismes bancaires ou à des promoteurs de projets locaux. Le fonds proposé ne relèverait pas de la CEE-ONU. Il s'agirait plutôt d'un instrument spécialisé aligné sur la CEE-ONU, destiné à des projets figurant actuellement dans les dossiers de la CEE-ONU et à ceux prévus dans le cadre de la nouvelle phase triennale du projet «Efficacité énergétique 21». Des projets supplémentaires pourraient également être examinés en vue d'un financement par d'autres sources pour autant qu'ils soient issus des pays visés et qu'ils satisfassent aux critères approuvés dans l'acte constitutif du fonds.

Plus précisément, le mécanisme de financement comprendrait des engagements de capitaux des secteurs public et privé et serait administré par des gestionnaires de fonds expérimentés et si possible par une institution financière importante utilisant à une nouvelle fin les produits de gestion de fonds existants. Une part des ressources ou des subventions du secteur public serait utilisée pour fournir aux investisseurs du secteur privé une garantie contre les risques. Le fonds aiderait des projets répondant aux critères établis par la CEE-ONU et ses propres gestionnaires. Les projets présentant un taux de rentabilité interne acceptable, susceptible d'intéresser les investisseurs, ainsi qu'un niveau de risque acceptable, seraient retenus en priorité par les gestionnaires du fonds. La CEE-ONU pourrait cibler des projets qui permettraient de réduire les émissions de gaz à effet de serre, pour lesquels les coûts de transaction seraient faibles et qui pourraient être reproduits ou regroupés. Pour concilier ces critères dans un processus continu de sélection de projets, il faudra une coopération étroite entre la CEE-ONU et les gestionnaires des fonds, c'est pourquoi il est essentiel d'établir un nouveau mécanisme de financement plutôt que d'ajouter des critères à un fonds existant.

Procédure pour des investissements réussis

Le mécanisme de financement et les dossiers de projets bancables devront être utilisés selon des procédures normalisées qui permettront de reproduire les transactions. La CEE-ONU établit déjà des normes internationales pour les transactions commerciales informatisées et elle pourrait faire de même pour les investissements dans l'efficacité énergétique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une part importante des investissements consisterait en garanties accordées aux banques commerciales locales pour des prêts spécifiques dans le domaine de l'efficacité énergétique consentis à leurs clients répondant aux critères établis. Ce système de renforcement des institutions permettra aux partenaires financiers locaux d'acquérir l'expérience des analyses et des procédures relatives au financement des investissements dans

le domaine de l'efficacité énergétique par le biais des mécanismes de financement des projets plutôt que par celui des procédures de financement des entreprises, de sorte que ces financements pourront être reproduits avec une confiance accrue.

La Fondation pour les Nations Unies et les partenaires de cofinancement

Dans le cadre de la phase actuelle d'«Efficacité énergétique 21», une liste de projets a été établie et certains d'entre eux ont bénéficié d'un financement. La phase suivante des travaux consistera à passer du projet expérimental au lancement de nombreux projets d'investissement. La réussite du fonds proposé dépendra de sa capacité à multiplier les projets, à répondre aux attentes au niveau du taux de rentabilité interne et à se rendre compétitif. L'appui de la Fondation pour les Nations Unies et des partenaires de cofinancement sera nécessaire pour accroître le nombre de projets bancables de la CEE-ONU, pour couvrir les coûts de démarrage du fonds et encourager les investisseurs des secteurs public et privé à participer au fonds.
